

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 27  
Membres votants : 29

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 20 septembre 2023. Publication de la convocation le : 21 septembre 2023

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Étaient absents :

Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 03 OCT. 2023

**Délibération n° 2023-104 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement routier de la deuxième tranche de la Rue Marcelin Berthelot**

Rapporteur : Michel COLLOREC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé un projet de confortement du mur de soutènement de la rue Marcelin Berthelot. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Il convient donc d'engager la seconde tranche de travaux portant sur l'aménagement routier.

**Enjeux et objectifs attendus :**

- Réaménager la voie principale avec réalisation d'aménagements fonctionnels et sécurisés, intégrant la problématique de vitesse ainsi que les différentes mobilités,
- Identifier, organiser et aménager les différentes mobilités, afin d'optimiser et sécuriser les flux, par la création de cheminements pédestres, cyclables, de stationnements périurbains et de voies de circulations véhiculées,
- Sécuriser, capter et conduire les eaux de ruissellement de surfaçage aux abords du mur de soutènement et sur le linéaire routier réaménagé.

La commune a engagé une consultation pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

**Critères de notation des entreprises :**

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%
- Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation :

ENTREPRISE	MONTANT HT OFFRE	MONTANT TTC OFFRE
Bureau d'études A3 Paysages	14 670 €	17 604 €
Bureau d'études Géo <sup>2</sup> Concept	13 000 €	15 600 €
Bureau d'études Ateve	14 000 €	16 800 €

L'ensemble des entreprises a fourni les justificatifs demandés au dossier de consultation. Les offres étaient donc toutes recevables et ont fait l'objet d'une analyse sur l'aspect technico-économique au regard des critères de notation précisés au règlement de consultation.

Une audition a été organisée avec les 3 candidats.

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise répondant le mieux aux critères du marché.

Les documents relatifs à la consultation sont annexés à la présente délibération.

Vu la délibération DE2023-013 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires,  
Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal,  
Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2023,

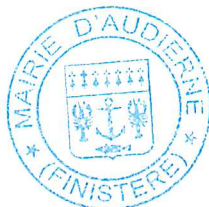
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement routier de la deuxième tranche de la rue Marcelin Berthelot » à l'entreprise Bureau d'études Géo<sup>2</sup> Concept pour un montant de 13 000,00 € HT, soit 15 600,00 € TTC ;
- autoriser le Maire à signer le marché et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

